REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

• Championnat de Méditerranée •
• Challenge Atlantique •
• Championnat de Manche Est •
• Challenge Est •

Article 1
Les championnats se courent sur les régates suivantes :

Championnat de Méditerranée :

CM 1	17 au 19 février	SN Bandol
CM 2	4 et 5 mars	Menton
CM 3	18 et 19 mars	YC Grande Motte
CM 4	6 au 8 mai	Hyères
CM 5	3 et 4 juin	Esparron
CM 6	16 et 17 septembre	La Londe
CM 7	7 et 8 octobre	Canet
CM 8	21 et 22 octobre	CV Martigues

Challenge Atlantique

CA 1	18 au 20 février	Douarnenez
CA 2	18 et 19 mars	N. Dame des Monts
CA 3	6 au 8 mai	La Rochelle
CA 4	14 et 15 octobre	Le Verdon
CA 5	11 et 12 novembre	Lorient

Seuls les coureurs ayant participés à 3 régates du challenge atlantique seront comptabilisés pour les prix au classement général. Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés à condition d'être présents le jour de la remise des prix ou de faire récupérer son lot par une tierce personne. Les lots restants seront attribués par tirage au sort parmi les coureurs ayant participé à au moins 3 régates et présents le jour de la remise des prix.

La remise des prix aura lieu le 12 novembre à Lorient.

Championnat de Manche Est

CS 1	18 et 19 mars	CV St Quentin
CS 2	8 et 9 avril	CV Anneville
CS 3	6 au 8 mai	YC Boulogne
CS 4	11 au 15 août	Nieuwpoort (Belgique)
CS 5	11 et 12 novembre	AONES Poses
CS 6	25 et 26 novembre	CN Dreux

Challenge Est

CE 1	20 et 21 mai	Malbuisson
CE 2	3 et 4 juin	Gérardmer
CE 3	24 et 25 juin	Neuchâtel (Suisse)
CE 4	30 sept. et 1er oct.	Wörth (Allemagne)
CE 5	14 et 15 octobre	Plobsheim

La remise des lots du Challenge Est se fera à l'issue de cette régate. Seront récompensés les premiers de chaque série et les autres lots seront attribués par tirage au sort parmi les coureurs ayant participé à au moins 4 régates et présents le jour de la remise des lots.

Article 2
Un nombre de points est attribué à chaque barreur selon le barème ci-dessous, en fonction du classement définitif de chacune des régates. Sera considéré comme classé, un coureur ayant confirmé son inscription et ayant participé à au moins une manche de la régate.

Barème	
Place	Points
1	100
2	97
n	98 -n

Tout coureur classé marque un minimum de 20 points.

Article 3
Une régate ne pourra être comptabilisée que si le classement général est établi au minimum sur deux courses. Toutefois, pour le challenge de l'Est, si, pour une raison quelconque, une régate ne peut pas être validée, les coureurs présents le jour de la régate et ayant confirmé leur inscription marqueront 20 points.

Article 4
Pour établir les classements finaux, seront pris en compte les x-y meilleurs résultats de chaque coureur, selon le tableau suivant :

NOMBRE DE REGATES VALIDEES (x)	**NOMBRE DE REGATES SUPPRIMEES** (y)		
	Chpt de Méditerranée	Chpt de Manche Est	Challenges Est et Atlantique
4 ou moins	Aucune	Aucune	Aucune
5	Une	Une	Une
6		Une	
7 et plus	Deux	-	-

Le vainqueur sera le barreur totalisant le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du plus grand nombre de points de toutes les régates courues. S'il reste encore des ex aequo, ils seront départagés de la façon suivante :

- Championnat de Méditerranée : total moins une manche
- Challenge Atlantique : total des régates moins les deux plus mauvaises, puis moins les trois plus mauvaises et ainsi de suite. S'il subsiste encore des ex-æquo, ils seront départagés suivant leur résultat sur la première régate, puis sur la deuxième régate, et ainsi de suite jusqu'à la dernière régate.

Les classements suivants seront établis :

Classements	**Championnat de Méditerranée**			**Challenge Atlantique**		**Championnat de Manche Est**		**Challenge Est**	
	Standard	Radial	4.7	Standard	Radial	Standard	Radial	Standard	Radial
Général	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Junior	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Master	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Féminin	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Cadet	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Club	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non		

Le classement des clubs (championnat de Méditerranée) sera établi par addition des points du classement général des trois meilleurs coureurs de chaque club.

Article 5
Les participants doivent être membres de l'AFL ou de l'ILCA, à jour de leur cotisation pour l'année en cours et licenciés auprès de leurs fédérations respectives.